



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu l'instruction codificatrice M9-1 du 1^{er} février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu la Circulaire n° 2014-0016 du 8-10-2014 relative aux aides spécifiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination, et classement de Monsieur Laurent POTIÉ-BELLANGER dans l'emploi de Directeur Général de Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Amiens Picardie ;

Vu les contrats à durée déterminée successifs de Camille MATHEY entre le 01/09/2024 et le 31/08/2027.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Camille MATHEY, assistante sociale contractuelle, reçoit délégation du Directeur général du CROUS Amiens Picardie, pour signer les engagements de dépenses d'aides d'urgence aux étudiants à hauteur de 200 € TTC maximum par opération, dans les limites du cadre financier fixé pour ce fonds dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Les engagements de dépenses d'un montant supérieur, soit à partir de 201 € TTC par opération, devront être signés par le Directeur Général du CROUS Amiens Picardie.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024 et cessera à la fin de son contrat.

Article 3 : La Directrice Adjointe du CROUS Amiens Picardie et l'Agent Comptable Chef des services financiers, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 27 août 2024

L'assistante sociale

Camille MATHEY

Le Directeur Général
du CROUS Amiens Picardie

Laurent POTIÉ-BELLANGER

Copie à :

- l'intéressée
- l'Agent Comptable
- Service Communication
- Maîtrise des risques